POLYNESIE FRANÇAISE

MINISTERE
DE L'ECONOMIE RURALE,
*en charge de l'agriculture,*
*de l'élevage et du développement forestier*

*Le ministre*

N° 1523 / MAE

Papeete, le 04 MAI 2009

# NOTE AUX IMPORTATEURS

**Objet :** Certificat pour les viandes de volailles du Brésil.
**P.J. :** 1

Mesdames, Messieurs,

Je vous prie de trouver ci-joint un modèle de certificat pour l'importation de viandes fraiches et de produits à base de viande de volailles autres que les ratites du Brésil.

L'importation de ces viandes est autorisée d'établissements agréés pour l'exportation vers l'Union européenne, dans l'attente d'informations sur la réglementation sur l'hygiène de ce pays.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

GOUVERNEMENT
Le Ministre
Polynésie française

Frédéric RIVETA

B.P. 2551, 98713 Papeete - TAHITI, Polynésie française - immeuble CGMP
Tél. : (689) 54 13 40 - Fax. : (689) 82.20.36 - Email :secretariat@agriculture.min.gov.pf